

DOCUMENTS**IVOIRITÉ, IMMIGRATION ET NATIONALITÉ**

La question de l'identité ivoirienne et du rapport entre « autochtones » et « allochtones » n'est pas nouvelle, comme le montrent les textes qui précèdent. C'est même l'une des constantes du débat politique depuis les années 30, où la société civile s'est structurée sur le registre de l'autochtonie, avec la création notamment de l'Association de défense des intérêts des autochtones de Côte d'Ivoire, l'ADIACI. La Côte d'Ivoire a connu, périodiquement, des poussées xénophobes visant notamment les communautés d'employés dahoméens ou togolais, puis voltaïques. Mais jamais la question de la nationalité ivoirienne n'avait pris une telle ampleur.

Cet enjeu, qui s'est politisé et radicalisé avec « l'affaire Ouattara », n'a pas disparu avec le coup d'État, comme pouvaient le laisser croire les appels à l'unité nationale des premières semaines du gouvernement de transition. Les violents débats constitutionnels sur les conditions d'éligibilité des candidats à la présidence, ou sur l'attribution des cartes nationales d'identité, témoignent d'un malaise profond de la société ivoirienne. La responsabilité politique de cette mobilisation identitaire incombe en large partie au régime Bédié, même si le recours à un tel registre avait déjà été pratiqué par l'opposition (en particulier le FPI) à la fin du règne d'Houphouët-Boigny, dans un objectif électoral. De 1995 à 1999, en effet, quelques idéologues du PDCI se sont attelés à conceptualiser une vision restrictive et ethnonationaliste de la citoyenneté, « sous le blanc manteau de l'ivoirité », selon la propre formule de Henri Konan Bédié. Un véritable travail de production idéologique s'est ainsi effectué dans le creuset de certaines structures étatiques, dont témoignent les documents qui suivent.

Regroupés au sein de la « Cellule universitaire de recherche et de diffusion des idées et actions politiques du président Henri Konan Bédié » (sic), la Curdiphe, ces intellectuels ont publié en 1996 un ouvrage-manifeste intitulé *L'Ivoirité, ou l'esprit du nouveau contrat social du Président Henri Konan Bédié*. Nous en publions de larges passages dans les pages qui suivent. Deux ans plus tard, la Commission des affaires sociales et culturelles du Conseil économique et social (CES) rendait à son tour public un rapport

explosif sur l'immigration en Côte d'Ivoire, dans lequel elle estimait que « le seuil du tolérable [était] largement dépassé ». Le lecteur en trouvera également un extrait significatif.

À la suite de la publication de ce rapport contesté, le quotidien ivoirien *Le Jour* a organisé dans ses colonnes un débat sur ce thème. Peu de temps avant sa mort, le sociologue Moriba Touré y publiait une critique courageuse et vigoureuse de l'avis du CES, fondée sur les dernières recherches démographiques. La rédaction de *Politique africaine* a décidé de publier, à titre posthume, des extraits de son texte, car il constitue un précieux document sur les enjeux politiques de la question migratoire en Côte d'Ivoire et révèle la proximité de ce débat avec les idéologies xénophobes en vigueur sous d'autres cieux.